Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260320-DEL_045_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 16 mars 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Isabelle HARDAT, Matthieu LE GOVIC, Maïwenn RAULT, Pascal MARCHAND, Marie-Annick DREANO, Frédéric POULIZAC, Clarisse GUILMOTO, Stéphane JAN, Karine PRUNIER, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Jean-Marie VALLIER, Nathalie CHEFDOR, Bruno BEUZELIN, Martine LE GAL, Pierre MINVIELLE, Clémence BARBÉ, Christophe LIDURIN, Alexandra DAVALO, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Erwan LE SAUX, Kristyna ROGER, Erwan HUET, Sandrine DUBOIS, Kevin BASNARY, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Patrick VERREY, Danielle PAPETA, Gérard PAYOT.

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 33
Votants : 33

OBJET : N°CM-045/2026 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Christophe LAUNAY, le maire élu

Vu le résultat des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026,

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°CM-044/2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 9,

Le conseil municipal élit les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

L'élection des adjoints au maire dans les communes de plus de 1 000 habitants s'effectue au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de stricte parité pour ces listes. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Sous le contrôle du bureau de vote précédemment installé, un appel à candidatures est effectué. Les listes de candidats ne peuvent pas être incomplètes.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260320-DEL_045_2026-DE

1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée :

- 1er adjoint : Matthieu LE GOVIC
- 2ème adjointe : Isabelle HARDAT
- 3ème adjoint : Pascal MARCHAND
- 4ème adjointe : Maïwenn RAULT
- 5ème adjoint : Frédéric POULIZAC
- 6ème adjointe : Marie-Annick DREANO
- 7ème adjoint : Adrien HAVARD
- 8ème adjointe : Anita DUVAL
- 9ème adjoint : Bruno BEUZELIN

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne l'enveloppe du modèle uniforme fourni par la commune. Après le vote du dernier conseiller municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les membres du bureau de vote préalablement constitué.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b – nombre de votants	33
c – nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d - nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	4
e – nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	29
f – majorité absolue	15

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LE GOVIC Matthieu	29	Vingt neuf

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

➢ Sont proclamés adjoints au maire et sont immédiatement installés :

- 1er adjoint : Matthieu LE GOVIC
- 2ème adjointe : Isabelle HARDAT
- 3ème adjoint : Pascal MARCHAND
- 4ème adjointe : Maïwenn RAULT
- 5ème adjoint : Frédéric POULIZAC
- 6ème adjointe : Marie-Annick DREANO
- 7ème adjoint : Adrien HAVARD
- 8ème adjointe : Anita DUVAL
- 9ème adjoint : Bruno BEUZELIN

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.